

Les informations générales concernant les éléments du régime FSSC et le processus de certification sont décrites ci-dessous. Il est toutefois important que vous consultiez le site www.fssc22000.com pour accéder à tous les documents sur le procédé FSSC et les examiner dans leur intégralité, y compris les mises à jour supplémentaires de la fondation FSSC, telles que les exigences du Conseil des parties prenantes et les documentations pertinentes. Vous devrez également obtenir des copies des documents normatifs supplémentaires ISO22000 ainsi que la spécification technique supplémentaire désignée (22002/1 ou autre spécification technique applicable à votre secteur de catégorie de la chaîne alimentaire). N'hésitez pas à nous contacter pour discuter de la manière dont nous pouvons mieux servir votre organisation.

Équipe de service complète de SAI Global

Une fois SAI Global sélectionné comme votre Organisme pour l'enregistrement des produits et la Demande de certification signée envoyée, SAI Global vous attribuera une équipe de service dédiée.

Votre équipe de service sera sélectionnée en fonction de votre secteur spécifique et sera composée d'un Directeur de compte, d'un Représentant de compte régional, d'un Responsable d'audit et d'autres membres en fonction de vos besoins de certification. Voici les rôles de chacun des membres de votre équipe de service : votre Directeur de compte sera responsable de la relation commerciale, et notamment de la négociation des contrats et des modifications apportées à vos exigences de certification; votre Représentant de compte régional sera responsable des processus d'arrière-guichet, et notamment de la planification et du service client en matière de certification et de facturation, et votre Responsable d'audit sera, lui, responsable des relations liées à la prestation. En tant que contact principal avec SAI Global, le Responsable d'audit assigné vous informera des derniers développements et interprétations du secteur et s'assurera de la coordination de toutes les activités d'audit pour votre entreprise. Le cas échéant, tout membre supplémentaire de l'équipe d'audit sera sélectionné à partir de notre base d'auditeurs expérimentés. Vos audits seront cohérents dans leur approche, solides sur le plan technique et adaptés à vos besoins commerciaux.

Visite d'introduction / de recherche de manquements (facultatif)

Une visite d'introduction est une évaluation sur site menée avant l'audit de certification d'Étape 1. La visite d'introduction permet de déceler les principaux problèmes de mise en œuvre et de vous transmettre un retour sur votre état de préparation. Nous recommandons de planifier la visite d'introduction au moins 30 jours avant l'évaluation préliminaire d'Étape 1.

Processus de certification

L'audit est mené en deux Étapes.

L'audit d'Étape 1 est réalisé sur place et consiste en un examen de la documentation. Il permet de déterminer la portée de l'audit et le plan d'audit, ainsi que l'état de préparation de vos sites pour l'étape 2.

L'audit d'Étape 2 est effectué sur site et consiste en une vérification visant à s'assurer que le système de gestion a bien entièrement été mis en œuvre et est conforme aux exigences du régime et des documents normatifs.

Toutes les activités d'audit sont planifiées en accord avec votre Auditeur au préalable de l'audit. Un plan d'audit est fourni, détaillant la portée et les objectifs des audits d'Étape 1 et 2, les membres de l'équipe d'audit, les processus à auditer et le calendrier. Une fois sur site, votre équipe d'audit vérifiera que le système de gestion répond aux exigences de la norme et la documentation de votre système en évaluant les preuves objectives. Au terme de l'audit sur site, vous serez immédiatement informé des résultats. Un rapport d'audit formel sera produit après l'audit. Le rapport comprend de l'information relative aux aspects positifs du système, aux possibilités d'amélioration et aux non-conformités du système.

Veillez noter que si vous demandez à effectuer les audits d'Étape 1 et 2 l'un à la suite de l'autre, il existe le risque que des résultats non acceptables à l'audit d'Étape 1 nécessitent l'annulation de l'Étape 2 avec l'application de frais d'annulation, comme indiqué dans les conditions générales.

Les sites qui détiennent déjà un certificat en cours de validité selon la norme ISO22000 ou un autre régime de la GFSI peuvent faire l'objet d'un audit de transition d'étape 2 sans que l'étape 1 soit nécessaire.

Délivrance de certificats

Une fois le processus de certification mené à bien (comprenant la résolution des non-conformités le cas échéant), votre Chef d'équipe compile alors un Dossier de certification pour vérification par notre Équipe de certification. Une fois la vérification effectuée, l'Équipe de certification prépare et transmet votre Certificat d'enregistrement. Ce certificat comprendra notamment les informations suivantes : la dénomination sociale de l'entreprise, l'adresse du site, la norme, la portée de la certification, la date de certification initiale et la date d'expiration.

Le certificat officiel est transmis avec un lien menant vers notre site Web marketing. Les outils marketing vous fourniront des idées utiles sur la façon de tirer profit de votre certification du système de sécurité alimentaire 22000, le visuel « marque enregistrée SAI Global », ainsi que les lignes directrices. Votre certification sera également publiée dans notre Registre des entreprises enregistrées sur www.saiglobal.com et sur www.fssc22000.com.

Audits de surveillance

Les audits de surveillance sont des audits périodiques de votre système de gestion et sont dus chaque année à la date anniversaire de votre audit initial d'étape 2. L'objectif des audits de surveillance est de s'assurer que le système de gestion est entretenu pendant la période de certification effective. Le premier audit de surveillance doit être effectué dans un délai d'un an à compter du dernier jour de l'audit de certification initial. Les audits de surveillance ultérieurs doivent être effectués au moins une fois au cours de chacune des années civiles suivantes.

Audit de renouvellement de certification

Les audits de renouvellement de certification sont programmés avant le délai de trois ans à la date d'échéance annuelle ou avant.

Leur objectif est de s'assurer :

- de l'efficacité de l'ensemble du système de gestion à la lumière des changements internes et externes, de sa pertinence continue et de son applicabilité par rapport à la portée de la certification;
- que le client a démontré son engagement à maintenir l'efficacité du système de gestion et à l'améliorer de façon continue afin d'augmenter les performances globales;
- que l'utilisation du système de gestion certifié contribue au respect de la politique et à l'atteinte des objectifs de l'organisation;

Audit inopiné

Selon les exigences du programme, l'un des audits de surveillance dans un cycle de certification doit être remplacé par un audit inopiné. La décision de savoir lequel des deux audits de surveillance est déterminée par l'organisme de certification.

L'audit inopiné sera programmé dans une fenêtre de 60 jours, avant la date de l'audit précédent. Les dates d'interdiction sont autorisées, si elles sont approuvées avant l'audit. Ces dernières doivent être soumises à SAI Global pour approbation au plus tard 60 jours avant l'audit. Le dossier d'approbation doit être conservé sur place.

Les fournisseurs n'ont aucun contrôle sur la programmation de l'audit inopiné, et ne seront pas informés des dates exactes. Si le fournisseur rejette l'audit inopiné, le certificat sera immédiatement suspendu.

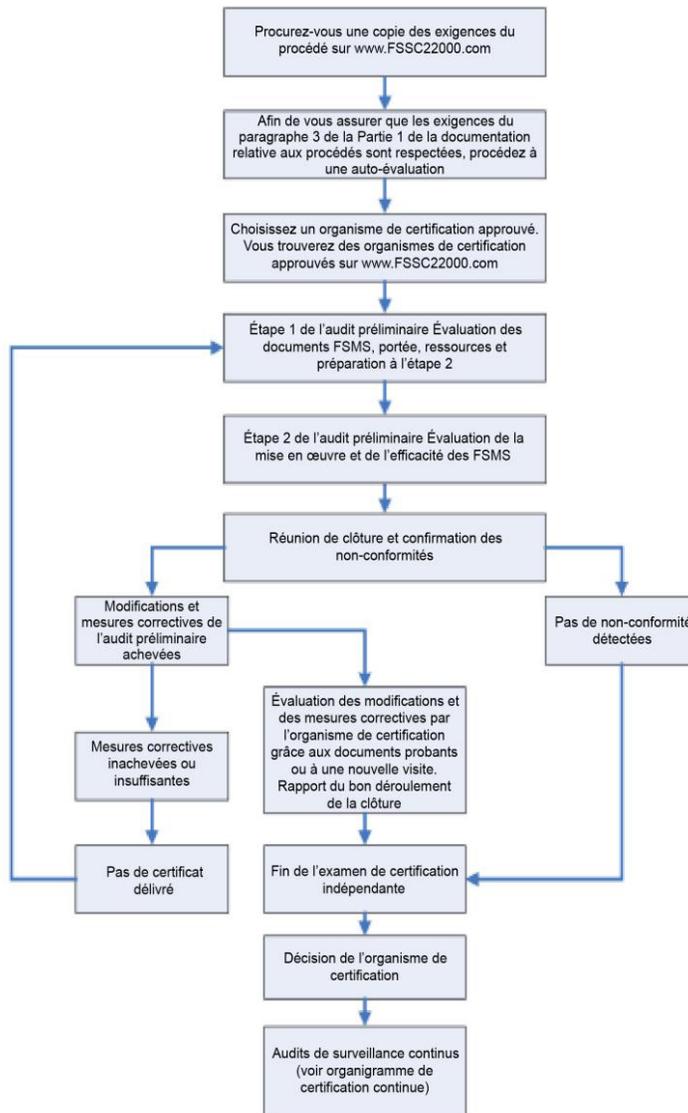
Obligations relatives au site

Le régime FSSC comporte de nombreuses obligations et conditions qui s'appliquent, au même titre que les conditions générales standard de SAI Global. Vous devez vous référer aux documents du régime FSSC et à tous les documents normatifs, dont vous trouverez ci-dessous les points principaux :

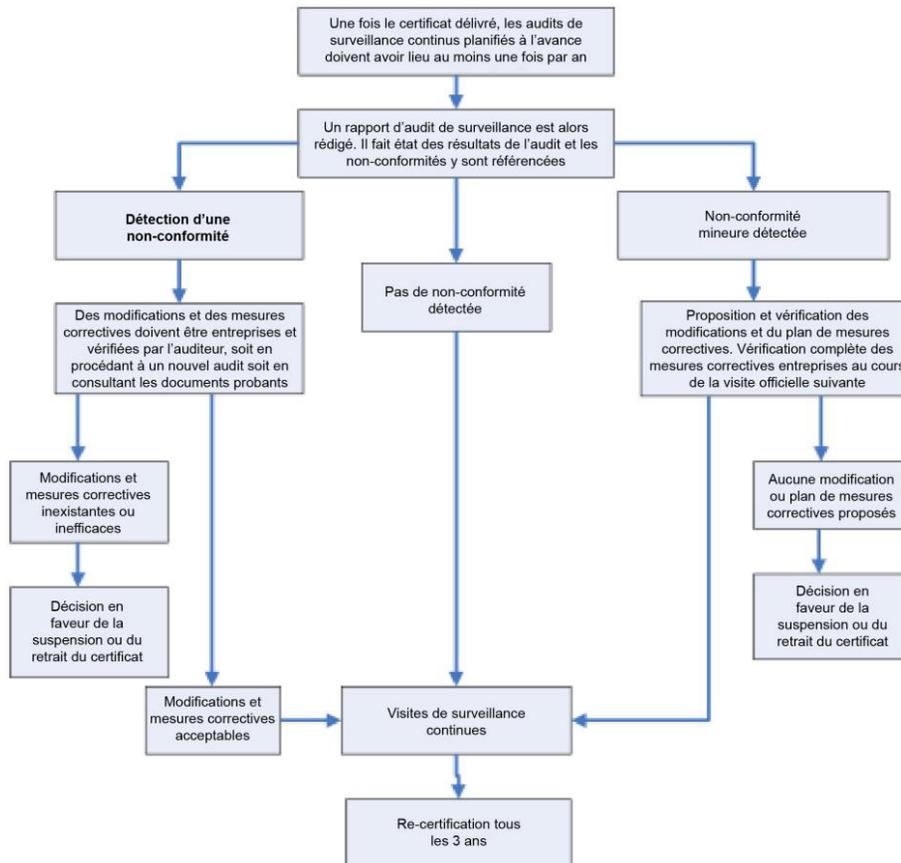
- Permettre la formation supervisée/l'observation de nouveaux auditeurs par SAI Global
- Programme d'audit de routine des témoins dans l'ombre de SAI Global
- Audits de témoin par les organismes d'accréditation, le FSSC, la GFSI ou d'autres parties prenantes
- Audits de témoin par un rédacteur lorsqu'un module d'audit supplémentaire mené spécialement par un rédacteur est inclus
- Toute obligation spécifique concernant des modules d'audit supplémentaires doit être conforme aux protocoles respectifs
- En cas d'incident significatif en matière de sécurité alimentaire, y compris un rappel de produit ou une non-conformité à la réglementation sur la sécurité alimentaire (par exemple, un avis d'application de la réglementation), l'organisme de certification délivrant le certificat actuel pour le site par rapport à cette norme doit être informé dans les 3 jours ouvrables
- FSSC se réserve le droit de contacter le site ou de mener son propre audit ou de visiter un site une fois certifié en réponse à des plaintes ou dans le cadre de l'activité de conformité de routine de FSSC afin de garantir l'intégrité des régimes de normes mondiales. De telles visites peuvent être annoncées ou inopinées.

Ordinogramme

Processus d'obtention d'une certification



Audits de surveillance



Pour plus d'informations sur le programme de certification du système de sécurité alimentaire 22000, veuillez consulter leur site officiel à l'adresse www.fssc22000.com. Vous pourrez y télécharger les exigences spécifiques du régime ainsi que des documents d'aide et de clarification.